



Montauban, le 21 Décembre 2020

Monsieur Jean-Jacques DESCOULS
place de l'Hotel de ville
82110 CAZES-MONDENARD

COY05201

Objet : Démarchages commerciaux abusifs liés à l'arrivée de la fibre optique dans les territoires

Monsieur le Maire,

Dans les territoires où des déploiements de réseaux de fibres optiques sont engagés par Octogone Fibre et Tarn-et-Garonne Numérique, des sociétés commerciales sollicitent par courriels des collectivités et des entreprises en les invitant à fournir des informations (comme leurs factures de télécommunications) afin d'établir une étude de matériels et de services adaptés.

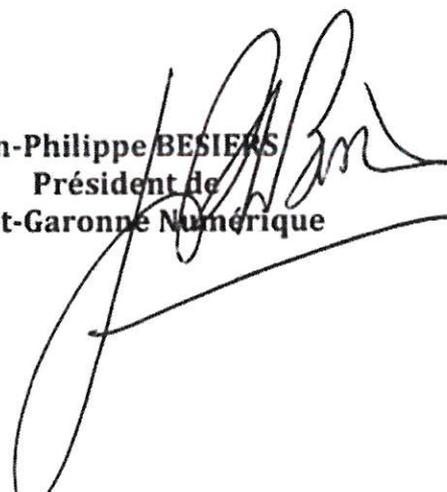
Le raccordement à la fibre optique des collectivités, comme de tout autre local entreprise ou résidence, ne nécessite pas le remplacement des terminaux, téléphones ou ordinateurs.

Par ailleurs, la réalité et la légitimité des services proposés sur le réseau 100% Fibre supposent qu'une contractualisation ait été établie avec Octogone Fibre, qui recense et actualise sur son site internet l'ensemble des acteurs qui ont vocation à interagir sur le réseau (rubrique « opérateurs » à l'adresse <https://www.octogone-fibre.fr/le-projet-tres-haut-debit/operateurs/>)

Faute de pouvoir organiser pendant la période de crise sanitaire que nous traversons les rencontres initialement prévues, notamment pour prévenir certaines pratiques commerciales, nous vous invitons à la plus grande vigilance quant à ce type de sollicitations.

Les services de Tarn-et-Garonne Numérique (0567055200 contact@82numerique.fr) se tiennent à votre disposition pour vous éclairer en cas de doute.

Dans cette perspective, je vous prie de croire, Monsieur le Maire à l'expression de mes salutations distinguées.


Jean-Philippe BESIERS
Président de
Tarn-et-Garonne Numérique

